

Marchés annuels 2003 - Autorisation de signatures

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, pour assurer la bonne marche de ses services et assumer ses missions, la Ville de Besançon procède à des consultations de fournisseurs et d'entreprises.

Les marchés à passer seront, pour la plupart, à bons de commande.

| SERVICE | INTITULE | MONTANT ANNUEL | |
|---------|---------------------------------|----------------|---------------|
| VOIRIE | Fourniture de mobiliers urbains | Minimum : | 25 000 € TTC |
| | | Maximum : | 100 000 € TTC |
| | Fourniture de mortiers spéciaux | Minimum : | 10 000 € TTC |
| | | Maximum : | 40 000 € TTC |

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mises en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 27 février 2003.